

COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
2° Chambre

ARRÊT AU FOND
DU 03 OCTOBRE 2005

285206

N° 2005/606

Décision déferée à la Cour :

Ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance d'AIX-EN-PROVENCE en date du 17 décembre 2004 enregistré au répertoire général sous le n° 04/1805.

Rôle N°
05/03118

APPELANTE

CAISSE
REGIONALE
DE CREDIT
AGRICOLE
MUTUEL
ALPES
PROVENCE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES
PROVENCE,

demeurant 123 rue Famille Laurens - Zone Industrielle Les Milles -
13.796 AIX LES MILLES CEDEX 03

représentée par la SCP LATIL - PENARROYA-LATIL - ALLIGIER,
avoués à la Cour

C/

Georges PONS
Association
S.O.S.
VICTIMES DU
CREDIT
AGRICOLE

INTIMES

Monsieur Georges PONS

né le 5 avril 1948 à VITROLLES (13.127),

demeurant

représenté par la SCP SIDER, avoués à la Cour, assisté de Maître
Hank GIRAUDON, avocat au Barreau de MARSEILLE

Grosse délivrée
le :
à : *LATIL*
SIDER.

Association S.O.S. VICTIMES DU CREDIT AGRICOLE,

demeurant 836 avenue Marcel Pagnol - 13127 VITROLLES

représentée par la SCP SIDER, avoués à la Cour, assistée de
Maître Hank GIRAUDON, avocat au Barreau de MARSEILLE